INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

Paris, le 30 janvier 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANVOL SALUE LA RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES DES USA ET DU CANADA AUX VOLAILLES FRANÇAISES MAIS APPELLE AUX LEVÉES DES RESTRICTIONS CIBLANT TOUJOURS LES CANARDS

Les États-Unis et le Canada viennent de rouvrir leurs frontières aux volailles françaises, à l'exception des canards et produits à base de canard. Elles étaient en effet interdites d'entrée sur ces territoires depuis la mise en place de la vaccination contre l'Influenza aviaire en France en octobre 2023. ANVOL se réjouit de cette première victoire, importante notamment pour les exportations en matière de génétique. Le savoir-faire avicole français en la matière est en effet très demandé sur ces marchés, comme dans beaucoup d'autres pays du monde. Cette reprise traduit le succès de la diplomatie sanitaire engagée par la France pour informer les pays de l'efficacité de sa stratégie de vaccination. Cependant, l'Interprofession déplore que les viandes de canards ne soient pas concernées par cette levée d'embargo et qu'elles n'aient, en parallèle, toujours pas droit de cité au Royaume-Uni, pays qui a pris une décision similaire au bloc nord-américain en mars 2024.

Les viandes de canards françaises interdites au Canada, aux USA et au Royaume-Uni

ANVOL appelle ainsi les autorités à poursuivre les discussions pour le retour en Amérique du Nord des canards vaccinés. Elle demande également le retour au Royaume-Uni des produits de canard, où il s'agit des seuls produits avicoles visés par des restrictions. Les Britanniques ont en effet spécifiquement suspendu les importations de produits issus d'animaux vaccinés, donc les produits de canards français, en mars 2024, privant le secteur d'un volume d'exportations annuel de près de 2000 tonnes (environ 15 % de la production nationale), représentant un manque à gagner d'environ10 millions d'euros de chiffre d'affaires chaque année. Tous les maillons de la filière souffrent de cette situation qui n'a que trop durée.

Une stratégie de vaccination qui a fait ses preuves

Les professionnels rappellent pourtant que leur stratégie de vaccination, alliée à une application stricte des mesures de biosécurité et de surveillance par l'État et la filière, a permis d'endiguer l'épizootie d'influenza aviaire. Au regard du savoir-faire et de la transparence de la filière française, les professionnels ne comprennent pas que certains pays puissent encore évincer des volailles françaises de leurs marchés.

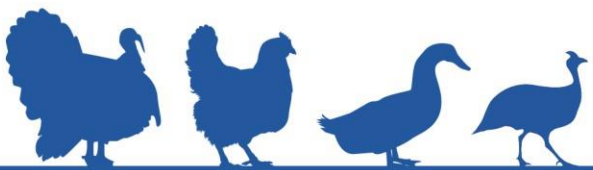

À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accouvage jusqu'à la distribution et la restauration.
La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ c,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.
ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

www interpro-anvol.fr
volaille-info.fr

@Interpro_Anvol

@Interprofession ANVOL

Interprofession française de la volaille de chair